

JEXISTE *à Gesves*

Une Commune et des villages à vivre



Programme

Elections communales 14 octobre 2018

Table des matières

I. Introduction	3
II. Programme JEXISTE à Gesves	5
1. Bonne gouvernance.....	5
2. Sécurité.....	8
3. Propreté-Environnement	9
4. Emploi	9
5. Mobilité.....	10
6. Logement - Social	11
7. Villages	12
8. Vie à Gesves.....	13
9. Commerce	13
10. Sport.....	13
11. Culture	13
12. Budget.....	14
13. Enseignement	15
14. Patrimoine & Tourisme	15
15. Bien-être animal	16
16. Agriculture.....	17
III. Coordonnées	17

I. Introduction

Le Mouvement JEXISTE a été créé par André-Pierre Puget, Député indépendant au Parlement de Wallonie. Il se veut un mouvement démocratique défendant les valeurs libérales, prônant une société de partage puisant ses fondements sur la capacité de l'individu à détenir les clés de son avenir.

Pour JEXISTE, ce n'est pas l'état qui dirige les citoyens, mais les citoyens qui dirigent l'état.

JEXISTE prône une démocratie participative et se veut force de propositions :

- *une mise en valeur du travail.*
- *une promotion de l'entrepreneuriat dès le plus jeune âge.*
- *un libéralisme participatif.*
- *une société respectueuse des valeurs démocratique et sociétales.*
- *l'assainissement des pouvoirs publics.*
- *la consultation populaire.*
- *la mise en valeur des jeunes.*
- *Un respect des aînés.*
- *un soutien aux plus fragiles.*
- *l'ouverture à la discussion sur le revenu universel.*
- *un enseignement de qualité et le respect des enseignants.*
- *une reconnaissance des maladies orphelines.*
- *une mobilité intelligente.*
- *une attention environnementale accrue.*
- *une immigration régulée et humaine.*
- *le bien-être animal.*



Une Commune et des villages à vivre

*JEXISTE à Gesves
Une Commune et des Villages à vivre.*

JEXISTE à Gesves est un mouvement citoyen qui axe ses actions vers les Citoyens de Gesves. L'échéance électorale du 14 octobre 2018 est un enjeu majeur pour l'avenir de la commune. Jexiste à Gesves offre la possibilité à chaque gesvois de devenir un acteur de la vie publique à Gesves.

Le programme mis à jour sera bien évidemment mis en ligne sur www.mouvement-jexiste.be onglet « Gesves ».

JEXISTE à Gesves, pas de blabla, des actions pour une Commune et des Villages à vivre !

Un seul mot d'ordre Soyez les acteurs de votre commune, vous faites vivre celle-ci.



Une Commune et des villages à vivre

4

JEXISTE
à Gesves

II. Programme JEXISTE à Gesves

1. Bonne gouvernance

- **Tous les points validés dans le programme seront mis en ligne** sur le site internet de la commune de Gesves et un suivi des actions sera mis à jour mensuellement.

Le monde politique subit aujourd'hui une perte de crédibilité dont les causes sont diverses et variées. Parmi celles-ci, les promesses et les engagements non-tenus. Durant la campagne électorale, bon nombre d'acteurs politiques se livrent, par clientélisme, à des promesses et des engagements dont ils savent parfaitement qu'ils ne pourront être concrétisés. JEXISTE mettra dès lors en place un suivi régulier et une mise à jour mensuelle de son programme à la suite des élections afin que tout un chacun puisse constater l'application du présent programme.

- **Nouvelle présentation moderne et une meilleure communication** sur la page Facebook en évitant la redondance des pages dédiées aux divers plans mis en place par la Commune.

Les nouvelles technologies doivent servir à stimuler le lien entre le politique et le citoyen en garantissant notamment une information continue sur les actions menées par la Commune ainsi qu'une attention de chaque instant quant aux demandes et aux problèmes qui peuvent être soulevés par les habitants de la commune.

- **Application IOS et Androïde pour la communication vers la population.**



- Conseil communal :

- Séance du conseil

Mise en place d'un agenda annuel des dates des différents conseils communaux et information aux citoyens de celui-ci sur la page ad hoc du site communal afin de permettre aux conseillers de préserver leurs vies de familles.

- Règlement d'Ordre Intérieur :

Les membres du Conseil communal seront tenus de respecter le Règlement d'Ordre Intérieur et veilleront à respecter les articles de celui-ci. Le Règlement d'Ordre Intérieur sera mis à jour afin de coller au plus près des modifications qui pourrait survenir en cours de législature.

- Accès intégralement aux citoyens des documents soumis aux Conseils communaux et aux conseillers.

La transparence est primordiale, nous donnerons l'accès, à tous les citoyens, aux documents présentés aux conseillers communaux et dont le huis-clos n'est pas requis.

- Suivis du Collège Communal

Durant la législature précédente, diverses compétences dévolues au Conseil communal ont été reprises par le collège communal (par ex : Marchés publics,...). Nous proposons de porter les points pour information aux conseillers communaux et aux citoyens afin de les informer de la régularité des procédures et des impacts budgétaires.

- Relations avec les citoyens

Le Bourgmestre et les Echevins s'engageront à répondre, dans le respect du Règlement d'ordre intérieur, ou à tout le moins accusé réception aux mails et courriers des citoyens.



- *Interpellation des élus*

Trois questions orales de citoyens par séance du conseil et questions écrites à volonté. Questions et réponses publiées sur le site internet de la Commune. Notre volonté est de rendre la parole aux citoyens.

Nous comptons le faire très concrètement en permettant désormais qu'à chaque conseil communal, trois questions orales puissent être posées au Bourgmestre et aux échevins par les habitants de la commune sur les politiques et projets menés par la commune.

- *Mise à disposition des PV des conseils communaux*

Après chaque approbation au Conseil communal, le PV de la séance précédente sera mis à disposition des citoyens avec diligence.

- Rencontres trimestrielle avec les commerçants et les indépendants qui font vivre les villages.

JEXISTE propose que les réunions trimestrielles avec les commerçants et les indépendants soient organisées.

- Conseil communal des enfants et Commission communale consultative des aînés

L'existence de ces différents organes ne sera pas remise en cause et un partenariat accru avec ceux-ci sera mis à l'ordre du jour.

- Rapports de toutes concertations publiés sur le site internet de la ville.

Les rapports de toutes les concertations communales seront également publiés sur le site internet de la ville.



- Recherche de subsides

Les citoyens entendent souvent, lors des séances du conseil communal, la majorité dire que la recherche de subsides prenait trop de temps à organiser (montant jugé insuffisant, personnel débordé, dossier trop complexe à remplir,...). Sous l'égide du Directeur financier, une personne sera attachée à la recherche de subsides (toutes compétences confondues).

2. Sécurité

- Inscrire la Commune de Gesves (si ce n'est fait entre temps) sur le site BeAlert

Ceci afin de faire remonter des informations lors d'évènements majeurs auprès des citoyens. Dans le respect des procédures un plan d'action sera mis en place.

- Conseil de Police

La composition et les informations du Conseil de Police seront mises à disposition des citoyens via un lien sur la page du site communal.

Une concertation avec les citoyens sera mise en place en matière de sécurité routière (installation de ralentisseurs, de radars préventifs, limitations de vitesses à certains endroits, réfection des routes communales,.....)

- Mise en place de zone de Partenariat Local Prévention (PLP)

Pour les citoyens qui le demandent, une étude de faisabilité sera mise en œuvre avec le policier de la zone de police affecté à cette matière.



3. Propreté-Environnement

- Retour des cantonniers

La participation citoyenne dans le cadre d'actions (WE propreté) mises en place par la région wallonne est un très bon vecteur informatif pour la prise de conscience du nettoyage des abords des routes. Dans cette continuité, nous comptons remettre en place un service de cantonniers qui sera chargé de nettoyer les abords des routes des villages.

Un poste d'agent constatateur sera également créé afin de mettre fin aux dépôts sauvages et clandestins de déchets.

4. Emploi

- En concertation avec les différents acteurs publics et privés des actions seront menées chaque année :

- Participation accrue aux différents salons de l'emploi mis en place par les communes avoisinantes.
- Remettre en place le salon annuel des indépendants sur la commune de Gesves, afin de promouvoir les indépendants et leurs savoir-faire auprès des habitants.
- Aider les indépendants par des subsides soit en numéraires (subsides) soit en nature (prêt de locaux, lieux de stockage, mise à disposition de bureaux de co-working, ...).



Une Commune et des villages à vivre

5. Mobilité

- Plan de mobilité

Parce que la mobilité au sein d'une commune rurale n'est pas réservée qu'aux véhicules à moteur, un plan général de mobilité sera élaboré en tenant compte des recommandations du Bureau Economique de la Province.

- Transports en commun

Mise en place en concertation avec les TEC de circuits adaptés aux réalités actuelles pour permettre à la population de se rendre dans les communes avoisinantes en semaine et le WE.

- Pédibus

Afin de favoriser une mobilité douce dans la mesure du possible soit en utilisant et en réaffectant des sentiers vicinaux et les sentiers de promenade existants, proposer la mise en place d'un Pédibus (printemps/ été) reliant les différentes écoles de l'entité et former les enfants à la sécurité routière.

- Location de vélos électriques

Dans la droite ligne de la promotion des énergies renouvelables et de la protection de l'environnement, nous proposerons aux gesvois ainsi qu'aux touristes de louer des vélos électriques.

Pour les gesvois qui le souhaiteraient, mise en place d'un achat groupé de vélo électrique.

- Co-voiturage

Mise en place d'une plateforme interactive de co-voiturage ou mise en place sur la page du site communal d'un lien existant.



Une Commune et des villages à vivre

10

6. Logement - Social

- Ancrage de la population et des jeunes

Afin de favoriser l'ancrage de la population et des jeunes dans le village, nous mettrons en place des logements à « loyers modérés » gérés par la commune sans passer par « Logis Andennais » qui ne favorise pas l'implantation des gesvois.

- Agence immobilière Sociale

Les propriétaires locaux seront informés de l'existence de l'AIS et des opportunités de passer par cette agence sociale de location immobilière.

- Résidence-service publique/privée jointe à une maison de repos

Celle-ci sera mise en place sur le territoire de la commune afin de permettre aux aînés de vivre dans un environnement connu et proche de leur famille tout en ayant une opportunité d'éviter l'exclusion dans une maison de repos qui serait située dans une ville éloignée de leurs habitudes.

- Mise en place d'une IDESS

Celle-ci aura pour objectifs :

- La réalisation de petits travaux « insignifiants » qui ne sont pas pris en charge par les indépendants moyennant des tarifs adaptés aux revenus des bénéficiaires.
- L'éducation et/ou la réinsertion sociale (en liaison avec un CEFA ou le Forem).



7. Villages

- **Maintenir la tradition des marchés de Noël** dans les villages de l'entité telle qu'elle est appliquée actuellement.

- **Maintenir une action annuelle par village :**

- fête de Gesves.
- fête de mai.
- villages ouverts et fleuris.
- marché des producteurs locaux.

- **L'administration communale doit aller à la rencontre des citoyens.**

Pour les habitants des villages éloignés, il n'est pas toujours aisé de se déplacer aux heures et jours d'ouverture des bureaux de l'administration communale. JEXISTE à Gesves prône la mise en place 1x/semaine- ou quinzaine de permanences communales.

- **Les grandes réalisations dans les villages seront soumises à une consultation** en ligne pour permettre aux premiers concernés (les habitants des villages) d'émettre leurs opinions, un budget participatif sera d'application pour ces projets (1 enveloppe fermée par village).

- **Au 21^è siècle, il est essentiel pour les habitants des villages d'avoir la possibilité d'accéder à un accès internet sans coupures.**

JEXISTE à Gesves portera une attention particulière au développement performant de l'accès au réseau numérique digne et fiable pour tous les habitants.



Une Commune et des villages à vivre

8. Vie à Gesves

- **Aménagement des accotements des rues** dans les villages afin de favoriser une mobilité douce et entretien via le service des cantonniers des abords des routes.
- **Information claires et adaptées** sur les locaux mis à la disposition des habitants et associations gesvoises.

9. Commerce

La commune de Gesves ne dispose pas de grandes surfaces sur son territoire. JEXISTE à Gesves propose de soutenir et de mettre en place un marché des producteurs locaux dans un espace qui leur sera spécialement dédié.

10. Sport

- **Promotion et soutien les sportifs de l'entité**
- **Révision de la construction et de la localisation du nouveau centre sportif**

La mobilité autour ce celui-ci n'a pas été prise en compte par le collège communal.

- **Apport et soutien aux diverses compétitions sportives**

Ecole équestre, moto-cross, etc...

11. Culture

Amener la culture, en partenariat avec le Centre culturel d'Andenne, sous diverses formes, sur le territoire communal.

Réalisation d'un cadastre des associations culturelles, afin de permettre une gestion parfaite des subsides alloués à celles-ci.



Une Commune et des villages à vivre

12. Budget

- **Réalisation d'un audit budgétaire** dès le début de la législature pour vérifier la gestion des comptes communaux.
- **Etude de tout emprunt extraordinaire** avec la plus grande attention afin de ne pas connaître des dérives budgétaires qui seront amenées à augmenter les taxes communales.
- **Transparence totale sur le budget communal** et les citoyens qui le demanderont auront accès à toutes les informations.
- **Les rubriques du budget seront détaillées et explicités** en long et en large lors de soirées spéciales organisées à la demande de minimum 10 citoyens avant le conseil communal votant le budget.
- **Un budget participatif sera mis en place** pour les projets portés par les citoyens (1 enveloppe fermée sera octroyée par village).
- **Impôts.**

La commune doit fournir aux citoyens des services de qualités. Sur cette base, un audit sera réalisé par un service externe.
Les résultats seront portés à la connaissance des citoyens et la probabilité d'augmenter les décimes additionnels et l'IPP sera évaluée.



13. Enseignement

Les établissements communaux ont une proportion très élevée d'élèves et ils doivent faire face à un manque de places criant. Cette croissance doit nous amener à une réflexion plus large en matière d'occupation des locaux scolaire.

Dans le cadre du rachat par la commune de l'ancienne école communale sis rue Pirsoul à Haltinne, si des subsides pour la mise en conformité du bâtiment ne sont pas octroyés, il faut envisager la possibilité d'agrandir les locaux scolaires existants ou la construction d'un nouveau bâtiment.

La décentralisation de ce bâtiment (rue Pirsoul) va accroître le charroi de véhicule sur cette portion de route, des aménagements routiers devront impérativement y être installés.

14. Patrimoine & Tourisme

- **Les Grottes de Goyet** ont fait l'objet de beaucoup d'attention et de moyens financiers. Malheureusement, ceux-ci n'ont pas porté leurs fruits. Il faut veiller à sa viabilité et chercher différents moyens (partenariat) pour que ce patrimoine puisse perdurer dans le temps.

- **Mise en valeur du patrimoine gesvois :**

- Eglises Mozet, Haltinne, Haut-Bois, Strud.
- L'orgue classé de l'Eglise de Gesves.
- Abbaye de Grand-Pré.

- **De nombreuses possibilités de tourisme locatif** (chambres d'hôtes, gîtes,) sont disponibles sur le territoire communal, une attention particulière y sera apportée.



- Village vert

Bien qu'il ne soit plus seulement qu'un village de vacances, le site compte des chambres d'hôtes mais aussi des habitants à l'année. Une attention particulière sera portée à ce domaine afin qu'il ne devienne pas un chancré.

Actuellement, il n'y a pas possibilité de transformer le site en « site d'habitat permanent ». Il est temps d'envisager soit le relogement des habitants soit une reconnaissance comme habitat permanent. Si le site est reconnu zone d'« habitat permanent », des aménagements pourraient y être réalisés (route au lieu de chemin de terre, éclairage sur le site,.....)

15. Bien-être animal

- Gesves doit devenir une commune pilote dans le cadre du bien-être animal.

- Maintenir les budgets alloués la stérilisation des chats errants via les conventions existantes.

- Répondre aux appels à projets mis en place par le service du bien-être animal de la Région Wallonne afin d'obtenir divers subsides pour réaliser des actions sur le territoire communal (projet hirondelles, stérilisation des chats pour les personnes à revenus modestes,...).

- Favoriser le retour des abeilles grâce à des partenariats avec des apiculteurs locaux.

- Afin de ne pas séparer les animaux de compagnies des personnes entrant dans une maison de repos communale, une prise en charge des animaux sera organisée par le home de la commune via un emploi subsidié.



Une Commune et des villages à vivre

16. Agriculture

Organisation de rencontres conviviales (salon agricole, visite de ferme, découverte de produits locaux) entre les habitants et les agriculteurs gesvois afin que les premiers apprennent à connaître le travail des seconds.

III. Coordonnées

JEXISTE à Gesves
Agnès Leroy-Mertus
Rue Les Fonds 55
5340 Gesves

Tel : 0496838911

mertus.agnes@gmail.com

www.mouvement-jexiste.be



jexiste a gesves
mouvement-jexiste



Une Commune et des villages à vivre

17